

o Fiche d'amélioration du CPF suite à la revue externe



Chaudière-Appalaches (Région 12)

Unités d'aménagement : 034-51, 034-53 et 035-51

Au printemps et à l'été 2013, le Forestier en chef a présenté, en revue externe, les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour les 71 unités d'aménagement des forêts du domaine de l'État.

Le Forestier en chef s'est alors assuré que les objectifs régionaux et locaux ont été entendus et considérés. Les éléments suivants ont été jugés importants et nécessitent des ajustements pour le calcul final des possibilités forestières 2014-2018 des unités d'aménagement de la région Chaudière-Appalaches.

Stratégie d'aménagement

✘ Unité d'aménagement 034-53

Augmentation des travaux d'éclaircie précommerciale et d'éclaircie commerciale. *Demande provenant de la direction générale régionale (DGR 03-12).*

✘ Unité d'aménagement 035-51

Augmentation des travaux d'éducation. *Demande provenant de la Coop des Appalaches, de Matériaux Blanchet et de la DGR 03-12.*

Facteurs additionnels retenus par le Forestier en chef

✘ Unité d'aménagement 035-51

- Exclusion des volumes de pin blanc et de pin rouge en réponse à l'enjeu de raréfaction de ces essences.
- Ajustement des possibilités du thuya pour régulariser les volumes dans le temps.
- Exclusion de la possibilité forestière du volume de thuya en essence compagne dans les ravages de cerf de Virginie.

Amélioration continue dans le calcul des possibilités forestières

Il est à noter que certains éléments peuvent avoir été modifiés dans le calcul des possibilités forestières suite à la revue externe, sans qu'ils soient en lien avec les commentaires reçus. En effet, dans un esprit d'amélioration continue, des modifications ont été apportées et des mises à jour ont été intégrées, notamment dans les intrants économiques.

Toutes les modifications mentionnées expliquent les écarts entre les résultats finaux et ceux produits lors de la revue externe.



Gérard Szaraz ing.f., M.Sc., M.A.P.

Forestier en chef

Le 7 novembre 2013